

84 B 3505

4 EN 1
Société Anonyme
Au capital de 282.030,68 €
Siège social : 8, rue Philippe de Girard
75010 PARIS
R.C.S. PARIS : B 330 568 338

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 DECEMBRE 2007

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
11 DEC. 2008

L'an DEUX MILLE SEPT,
et le 30 décembre,
à 14 heures,

N° DE DÉPOT 110676

Les actionnaires de la société 4 en 1, société anonyme au capital de DEUX CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE TRENTE EUROS ET SOIXANTE HUIT CENTS (282.030,68 €), divisé en DIX HUIT MILLE CINQ CENTS (18.500) actions de QUINZE EUROS ET VINGT QUATRE CENTS (15,24 €) chacune, dont le siège social est à PARIS 75010, rue Philippe de Girard, n° 8, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration faite par lettre simple adressée le 12 décembre 2007 à chaque actionnaire.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles VAN WORMHOUDT, Président du conseil d'administration.

Monsieur Jean-Pierre ARDOIN SAINT AMAND et Monsieur François ARDOIN SAINT AMAND, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Catherine VAN WORMHOUDT est désignée comme secrétaire.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Thierry LEGER, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[Signatures]

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du conseil d'administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide, en raison de la démission de Monsieur Thierry LEGER, Commissaire aux Comptes titulaire, de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, Madame Arlette AYADI, née le 15 décembre 1938 à VIVONNE (86370), demeurant à PARIS 75017, rue de Courcelles, n° 120, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la date de l'assemblée approuvant les comptes clos au 31 décembre 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

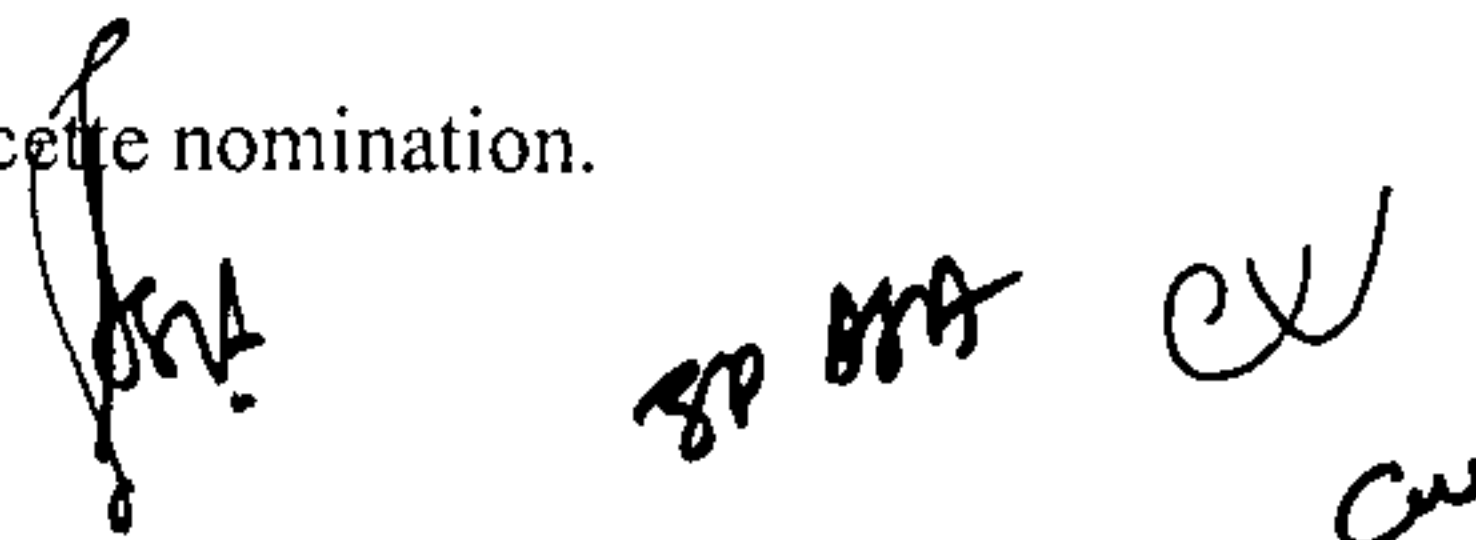
Madame Arlette AYADI a préalablement déclaré accepter cette nomination.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide, en raison de la démission de Monsieur Gérard POMMIER, Commissaire aux Comptes suppléant, de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, le Cabinet Henri MELNIK, à PARIS 75017, rue de Wagram, n° 91, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la date de l'assemblée approuvant les comptes clos au 31 décembre 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Cabinet Henri MELNIK a préalablement déclaré accepter cette nomination.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large signature that appears to be 'J. L.' and several other initials and marks.

TROISIEME RESOLUTION :

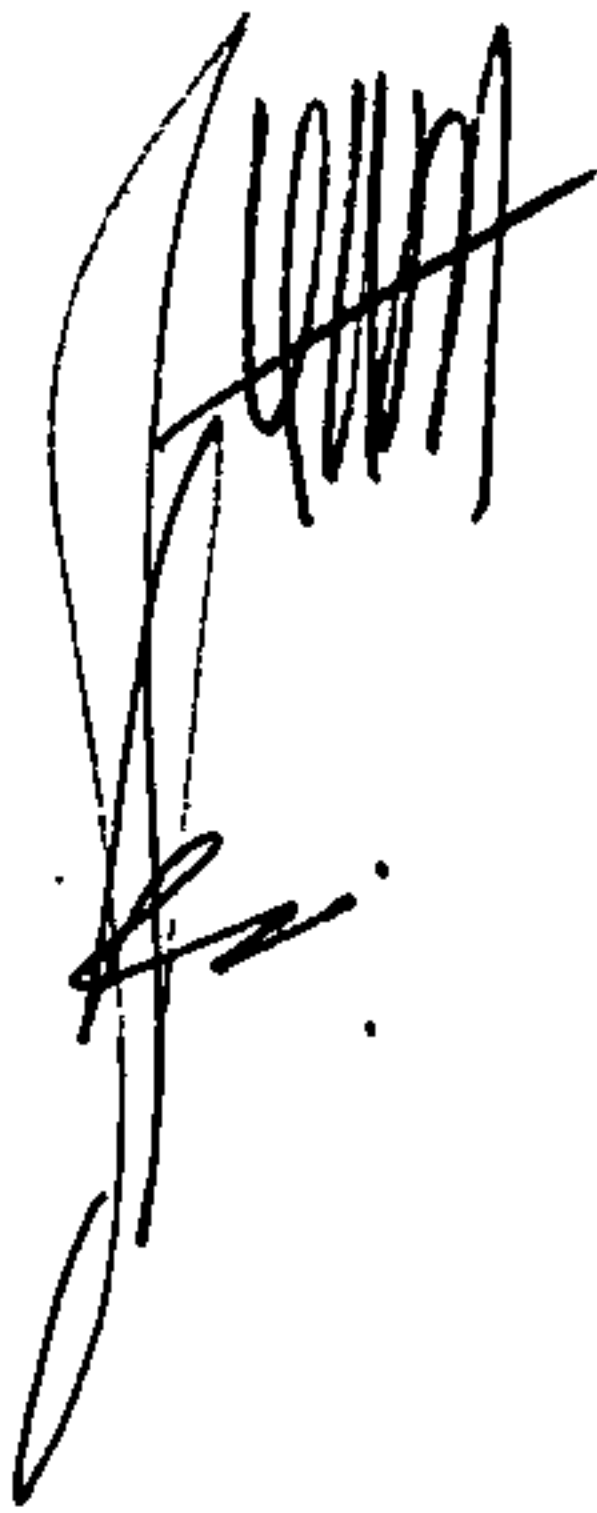
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau

Les scrutateurs



Le Président



Le secrétaire

